

De la musique derrière les barreaux

Michaël Andrieu (Editions L'Harmattan – Logiques Sociales)

«Lorsque les clés de sol croisent celles des serrures, lorsque les cellules rythmiques s'entremêlent à des lieux de vie, quel sens prend la pratique musicale en milieu carcéral ?». C'est ce que nous révèle l'auteur dans cette thèse qui tend à démontrer que la pratique musicale peut également être une pratique «sociale».

Michaël Andrieu est docteur en musicologie. Les actions qu'il a menées pendant un certain nombre d'années en tant que bénévole l'ont amené à s'intéresser au système pénitentiaire français. D'abord, simple intervenant (musicien), il a développé une réflexion approfondie sur la musique en prison. Son travail va d'ailleurs bien au-delà du simple domaine musical puisqu'il développe cette idée que le détenu-musicien occupe une fonction, un rôle.

Les témoignages recueillis sont tout à fait révélateurs de la manière dont est perçue l'activité musicale dans la mesure où elle offre une socialisation aux individus allant dans le sens souhaité par les Institutions. Exemple : *«le prof (...) te considère comme un mec, pas comme un numéro d'écrou»*. Elle est par ailleurs un moyen de libérer les tensions internes : *«... c'est fou ce que ça défoule. En tapant sur un tambour, j'arrive à me vider, comme si j'avais toute une énergie en réserve et que je la faisais sortir...»*. Egalement, dans un groupe musical, chacun écoute ce que les autres jouent : *«j'ai compris que la musique ... était des trucs à dire, à faire comprendre ... et que tu donnes à ceux qui peuvent les partager»*.

La pratique musicale peut servir aux individus à mieux se connaître par une relation spécifique au corps. Certains détenus s'impliquent totalement, sans médiateur, puisqu'ils utilisent leur voix. Ils peuvent ainsi communiquer leur passion à d'autres détenus. Cette pratique constitue également une échappatoire aux nuisances sonores agressives subies chaque jour, chaque nuit, par les détenus (portes qui claquent, bruits des clés dans les serrures, verrous, etc.).

Bien que Michaël Andrieu avoue ne pas savoir d'une manière tout à fait précise ce que la pratique musicale peut apporter aux détenus, il pense néanmoins qu'elle est socialisante et constructive. Elle peut également être considérée comme une soupape de sécurité nécessaire à l'acceptation des lois de l'institution : *«Pratiquer de la musique en groupe fait prendre conscience au détenu de l'obligation qu'il a de tenir compte d'autrui pour arriver à effectuer son travail»*.

Cette étude de la musique en milieu carcéral est tout à fait passionnante. Elle ne laissera par ailleurs aucun lecteur indifférent aux témoignages touchants et parfois très émouvants de certains détenus nous plongeant ainsi au «chœur» de l'humain.

Résumé pour nous par :
Chantal VINCENT